



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080113

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 13306
N/REF : 3/08/2025 1H24 C:026393 I:03543
V/REF : Contrat N°013306 du 24/07/2024

SDC '42 Cours de la Liberté'
C/O CILEAD IMMOBILIER
93 RUE VENDOME
69006 LYON

IMMEUBLE : LE 42 DE LA LIBERTE
42 COURS DE LA LIBERTE
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N42 LIBERTE - CONTACTER MME CHAUMONT TEL *06 02958773*
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. A. CITTONE

PRENDRE RENDES-VOUS POUR LES ACCES AU PARKING EXTERIEUR
- DEPOSE DES GRILLES DE LA GAINES CORRESPONDANTE AUX LOGEMENTS
ASPIRATION DES DEUX CONDUITS
NETTOYAGE DES LIEUX

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/08/2025

Prix de base du contrat : 493,00

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 03/2024 Valeur : 138,9

Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080113

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 02 gaine(s)Verticale(s) VMC	1/AN	507,29	507,29
TOTAL H.T.				507,29
T.V.A. a 10,00%				50,72
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>558,01</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.